

ABONNEMENT
 Par année.....\$2.00
 Pour six mois..... 1.40
 Pour quatre m..... 1.00

Édition Hebdomadaire
 Pour l'année.....\$1.00
 Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
 Première insertion, par ligne... 50.00
 Tous les jours..... 0.10
 Trois fois par semaine..... 0.05
 Une fois la semaine..... 0.05

Arts de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.05
 Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 22 Sept. 1885

UNE INDIGNITÉ

Quelques journaux racontaient, samedi que 500 à 600 des volontaires, qui tiennent à l'heure qu'il est un camp militaire dans le voisinage de Kingston, ont ignoblement parodié, la veille au soir, le procès et l'exécution de Louis Riel. Le chef de la révolte du Nord-Ouest.

Si cette lâcheté-là s'est accomplie, elle mérite la réprobation de tous les honnêtes gens, et ceux qui en ont été les auteurs devraient être expulsés des cadres de la milice canadienne, où l'on doit tenir à honneur de ne compter que des gentilshommes et des soldats.

Quant aux officiers du camp, on ne saurait avoir de termes assez sévères pour flétrir leur conduite, si ces faits se sont produits à leur connaissance.

Nous reviendrons sur ce sujet.

M LE JUGE DUBUC ET SES DÉTRACTEURS

Le dernier numéro du *Manitoba* contient, sous ce titre, un excellent et vigoureux article, où l'honorable juge Dubuc est vaillamment vengé des crailleries et des insinuations injurieuses, suscitées dans la presse libérale par son abstention relativement à la cause de Riel.

Ayant d'abord signalé l'agression du *Globe*, notre confrère de St Boniface poursuit :

"Le *Globe* est-il été le seul à attaquer l'honneur de M. le juge Dubuc, que nous aurions laissé la presse anglaise faire justice de ces inqualifiables attaques; il est suffi à nos devoirs de journaliste et d'amitié de reproduire les lignes suivantes du *Mail* de Toronto :

"Il n'y a pas, sur le Banc Canadien, de juge plus juste, ni plus intègre que lui; les avocats libéraux de Winnipeg peuvent l'attester; et il est cruel et lâche, au-delà de toute expression, de l'attaquer quand sa situation le force à subir l'attaque en silence."

La générosité du *Mail*, ni M. Lemieux, ni l'*Electeur* qui prend ses informations de M. Lemieux, ne l'ont eue. S'il leur en coûtait trop d'exercer cette vertu, le courage et l'amour de la justice manquant, ils auraient pu se taire, et laisser au public le soin d'apprécier à son gré l'acte de M. le juge Dubuc, estimant qu'il ne devait pas s'engager en appel dans la cause de Riel. C'était chose facile, plus respectueuse pour le Banc, plus convenable pour des avocats. Ils n'ont eu ni ce tact, ni cette pudeur.

Passant ensuite à l'appréciation de la conduite de M. Lemieux en cette occurrence et au cours du procès de Riel tout entier, le *Manitoba* ajoute :

Aussi, c'est bien cela, et il est inutile de faire plus longtemps la distinction entre l'*Electeur* et M. Lemieux; c'est tout le long la même fabrique, la même intention malveillante. La source et l'auteur de tous ces outrages, c'est M. Lemieux, voyageant en compagnie de M. Fitzpatrick, pour la plus grande gloire libérale. Car personne n'en sera la dupe. N'eût été le besoin de battre la grosse caisse au profit de leur parti, nous n'aurions pas vu ces messieurs au Nord-Ouest.

Leur façon de conduire la cause si importante dont ils se sont chargés, leurs démarches ici et là, dans la Province de Québec comme au

milieu de nous, tout nous indique que la principale cause qu'ils avaient à faire valoir n'était pas celle de ce pauvre Riel, mais celle de leur parti et de leur amour-propre. Et quelle meilleure preuve pouvons-nous en avoir que le refus de MM. Lemieux et Fitzpatrick de permettre à Riel, lors de son procès, de poser lui-même les questions aux témoins. La cour le permettait; la Couronne ne s'y objectait point. Quel mal y avait-il donc à laisser cet infortuné leur donner l'aide que sa connaissance entière des faits le mettait en position d'offrir ?

S'il était insensé, comme se sont bornés presque uniquement à le plaider MM. Lemieux et Cie., lui laisser poser des questions n'eût-il pas été le moyen de démontrer son état de démeure aux yeux du jury ? Car, il n'y a pas à en douter, un insensé, livré à lui-même en pareille circonstance, aurait fini par commettre de tels hors d'œuvres, que nul n'aurait conservé de doute sur l'état réel de son esprit. D'un autre côté, s'il était *compos mentis*, ah ! quelle faute d'avoir méprisé l'aide et les sentiments de leur prisonnier !

Et, avec leur plaidoyer général de "non-coupable," combien d'autres choses n'auraient-ils pas pu produire devant la cour pour atténuer l'accusation ! Mais non ! ces messieurs ont été toute ampleur à ce débat. Comprenant mal leur rôle, ayant toujours comme arrière-pensée de faire servir ce procès à des fins politiques, d'une cause qu'ils qualifient de nationale, ils ont fait une intrigue de parti, et ils ont réduit aux proportions d'une vulgaire procédure une contestation qui aurait pu être l'un des procès célèbres de notre époque.

Et après avoir aussi mal défendu Riel, ils auraient voulu qu'un juge, fut ce même aux dépens de son intégrité de magistrat, fût ce aux dépens de sa conscience, les eût tirés de l'abîme, leur eût donné un succès qu'ils n'avaient pas su se procurer autrement, et dont ensuite, ils seraient allés se targuer au milieu de nos populations, toujours pour l'honneur et la gloire du parti libéral. Ce magistrat, n'ayant pas su se prêter, pour les raisons les plus légitimes, à cette manœuvre, ils l'insultent, et ils donnent à leurs outrages, dans l'expression comme dans la pensée un cachet de méchanceté inexcusable.

Et plus loin :

Tenez ! nous allons, sans plus tarder, vous dire ce qu'est le Juge Dubuc.

De même que, dans la province de Québec, l'on cite Morin comme le type de l'intégrité judiciaire, ainsi méritera plus tard d'être cité le Juge Dubuc, dans les chroniques du palais et dans tous les rangs de la population de notre pays. C'est un hommage qui déjà lui est rendu.

Et c'est vous, jeunes avocats, vous à qui l'honneur professionnel à défaut d'autres sentiments, aurait dû montrer le sentier à suivre, c'est vous qui vous donnez la triste mission de ternir cette réputation que rien encore ne souille, et dont le passé garantit le présent et l'avenir !

Sur le banc, M. le juge Dubuc est honoré de ses collègues et du barreau; dans la vie sociale, il est honoré de toute la population indistinctement, anglaise ou française, catholique ou protestante, conservatrice ou libérale ! Et cette honorabilité rejaillit sur nous tous, Canadiens-français d'ici ou de la province de Québec. Arrivez des environs de Montréal ou de la vieille cité de Champlain, et réclamez-vous de l'amitié de M. le juge Dubuc; de suite vous serez admis dans tous les cercles à Winnipeg.

L'on dira autour de vous, messieurs, si vous avez l'esprit trop étroit pour le comprendre seuls, que dans une société comme la nôtre, cette honorabilité d'un citoyen n'est pas un bien propre à lui seul, n'est pas simplement une affaire de sentiment. Pour la classe à laquelle il appartient, c'est une force, un rempart, presque un dra-

peau. Et nous vous contestons le droit, nous Canadiens français de Manitoba, d'affaiblir cette force, de saper ce rempart, de souiller ce drapeau !

Ce serait beaucoup trop que de ne point vous faire sentir l'indélicatesse de vos procédés au milieu de nous."

Et durant trois colonnes, la presse libérale et ses porte-étendards sont fustigés, flagellés de cette rude manière; cela, par un journal dont ils invoquaient récemment encore le témoignage contre le gouvernement. L'exécution est complète; nous en félicitons cordialement notre confrère du *Manitoba* et M. le juge Dubuc qu'il vient de venger d'une manière si magistrale et si exemplaire.

LES FRANÇAIS D'ONTARIO

La *Minerve* publiait récemment, sous ce titre, les excellentes remarques qui suivent :

Nos co-nationaux se chiffrent par plus de cent mille dans l'Ontario, il est assez naturel que le français y soit compris et cultivé. Mais, ce n'est pas seulement dans les familles que se perpétue la langue de Bossuet; certaines maisons d'éducation lui font aussi une part considérable dans le programme de leur enseignement.

Il y a quelques jours, le marquis de Lansdowne était de passage à London. Sa première visite a été pour l'Académie du Sacré-Cœur, où l'accueillait la plus cordiale réception. La bienvenue lui a été souhaitée en français par l'une des pensionnaires, Mlle Mary McDonald : "Nous sommes heureuses," disait l'adresse, de pouvoir vous "exprimer nos sentiments dans la langue de nos ancêtres, les premiers colons de la Nouvelle-France." Et le Gouverneur-Général a répondu de son côté en français.

Son Excellence a rendu hommage au zèle que déploient en faveur de l'éducation, à London comme ailleurs, les dignes religieuses du Sacré-Cœur. "Comme protestant, a-t-il dit, je vous remercie d'avoir ouvert les portes de vos académies aux enfants de nos diverses dénominations. J'y vois un trait caractéristique de cet esprit libéral qui prévaut au Canada et dont l'existence a été remarquée avec plaisir par la Reine."

Mais à quoi bon citer les appréciations de ce genre. Les mérites de l'illustre Maison du Sacré-Cœur sont de connaissance élémentaire pour tous nos lecteurs. Ce que nous avons voulu mettre en lumière c'est, d'une part, l'expansion de la langue française dans l'Ontario, et d'autre part, la considération dont y jouit, auprès des hommes les plus haut placés dans notre monde politique, cet héritage que nous ont laissé les aïeux. Au moment où, de certains quartiers, s'élève tout un concert d'injures à l'adresse des Canadiens-français, l'incident que nous venons de signaler ne peut que leur être particulièrement agréable.

BIZARRERIES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Voici quelques-unes de ces bizarreries qui causent tant d'embarras aux étrangers jaloux de se familiariser avec la langue française et avec sa prononciation :

Les poutles du couvent couvent.
 Mes fils ont cassé mes fils.
 Il est de l'Est.
 Cet homme est fier; peut-on s'y fier.
 Nous éditions de belles éditions.
 Nous acceptions ces diverses acceptations de mots.
 Il convient qu'ils conviennent leurs amis.
 Nos intentions sont que nous intentions un procès.
 Je suis content qu'ils content cette histoire.

PETITE VEROLE!

Ses marques peuvent être effacées.
Maison LEON & Cie.,
 51 Tottenham Court Road, LONDRES,
 202 rue High, Stratford, Angleterre.
 Parfumeurs de S. M. la Reine,
 Ont inventé et patenté cette préparation,
L'OBLITERATEUR!
 qui efface les marques de la petite vérole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur ni inconfort, et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus.
 Le remède épilatoire de LEON et Cie., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix: \$1.00.

GEO. W. SHAW, agent général
 219 rue Tremont, Boston, Mass.
 21 sept. 1885.—la.

EXAMENS D'ADMISSION AU SERVICE CIVIL

LES EXAMENS commenceront aux écoles ordinaires mardi le 10e jour de novembre prochain, à 9 heures a. m. Des demandes de formulaires seront reçues par le sousigné jusqu'au 20e jour d'octobre, et elles devront être renvoyées dûment remplies, pas plus tard que le 31. Après cette date il sera inutile de faire telles demandes, vu que les listes auront été faites et expédiées aux différents endroits d'examen.
 P. LESUEUR,
 Com. et Sec. S. C.

CHARBON

LE CHARBON LACKAWANNA,
 DE PREMIER CHOIX
 Est importé, chaque jour, tout frais tiré des mines,
 A bord des Chars seulement
 Bas prix. Qualité garantie.
J. G. BUTTERWORTH & Cie
 56 RUE SPARKS.
 CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

La route directe pour se rendre de l'Ouest à tous les points du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'île du Prince Édouard, du Cap-Breton et de Terre-Neuve.

Toutes les places de bains, les stations de pêche et les lieux d'amusement les plus populaires du Canada se trouvent échelonnés sur cette route.

Des chars palais laissent Montréal les lundis, mercredis et vendredis pour Halifax, et les mardis, jeudis et samedis pour St Jean, N. B., sans interruption.

Les trains de l'Inte. colonial connectent d'une manière constante à la Pointe Lévis avec le chemin de fer du Grand Tronc et les vapeurs de la compagnie de Navigation du Richelieu, en destination de Montréal, et à Lévis avec le chemin de fer du No. 4.

D'élégants chars palais grées de buffets et des chars-tabagies circulent sur toute la ligne.

Il existe des restaurants de première classe à des distances raisonnables.

Importateurs et Exportateurs
 Trouveront avantageux de se servir de cette route, vu qu'elle est la plus rapide et que ses taux de transport sont aussi bas que ceux de toute autre ligne.

Le trafic direct est expédié par des convois rapides spéciaux, et l'expérience a prouvé que la route de l'Intercolonial est la plus rapide pour le fret d'Europe, venant ou de destination des divers points du Canada et des États de l'Ouest.

On peut obtenir des billets et aussi tous les renseignements désirables sur la route, les taux de passager ou de fret en s'adressant à :

E. KING, Agent de billets,
 No. 15, rue Elgin, Ottawa.
 ROBERT B. MOODIE,
 Agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 bloc Rossin, rue York, Toronto.
 D. POTTINGER,
 Surintendant général
 Bureau du chemin de fer,
 Moncton, N. B., 26 Mai 1885

D. GARDNER & Cie.

66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIÈCES D'INDIENNES
 Patrons nouveaux et très jolis.
 Ces Indiennes doivent être vendue de 7c à 15c par verge.

1000 PIÈCES DE MOUSSELINE A ROBE
 Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge
 Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez
D. GARDNER & Cie.,
 NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS
 Importateurs Directs.



AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS
 Dans le Quartier St. Georges, en la Cité d'Ottawa.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs de dimensions suivantes dans les diverses rues ci-après désignées:—

Du côté nord de la rue Rideau, entre les rues Chapelier et Wurtemberg, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur et de 6 pi ds de largeur.

Du côté sud de la rue Rideau, entre le pont des Sapeurs et la rue Mosgrove, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur et de 10 pi ds de largeur.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 10 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corpora ou dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ses travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du 24ème jour de septembre, A. D. 1885.

Ottawa, 10 septembre 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

PLUMES D'AUTRUCHES
 Frisées, Nettoyées et Teintes
 DANS LES
 Dernières Couleurs et Goûts
 DE LA SAISON
 En Un Jour Après l'Ordre Donné
 —AUSI—
VIEUX CREPE REMIS A NEUF
Alex. A. Coutellier
 TEINTURIER PARISIEN
 NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA
 13 mars, '85 1 an.
 (Près de la rue Sparks.)

Grande Vente à Sacrifice
 —DE—
PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE

Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises d'automne qui nous viennent d'Europe.

C. S. SHAW & Cie.,
 Importateurs directs,
 1 an

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux **BENATINE** contre les émorrhoides: Guérison certaine, remède général en usage aux États-Unis et dans le Royaume
HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA